

LE CODE DEVANT RÉGIR LES VENTES À L'ÉTRANGER DE  
TECHNOLOGIE ET DE RENSEIGNEMENTS NUCLÉAIRES

**M. Allan Lawrence (Northumberland-Durham):** Je ne cherche pas seulement à me renseigner personnellement. Je cherche à obtenir des renseignements dont le public canadien devrait disposer vu l'importance de la question et il semble que ceux qui s'y intéressent doivent obtenir leurs renseignements de la presse étrangère et des représentants de gouvernements étrangers. Ici, surtout, nous semblons tous être du même avis sur la question du désarmement nucléaire; malgré cela, il semble que nous devions aller outre-mer pour obtenir des informations. Ainsi, le ministre peut-il nous dire si, à la réunion de Londres, comme l'affirme le *Post* de Washington daté du mardi 4 octobre, on s'est entendu pour la première fois pour publier un code devant régir les ventes à l'étranger de renseignements et de technologie nucléaires? Si c'est effectivement le cas, pourquoi le ministre ne nous en a-t-il pas parlé? Quand ce code va-t-il être publié? Quand le ministre va-t-il nous donner des renseignements précis, au lieu des vagues généralités qu'il ne cesse de nous débiter?

● (1202)

**L'hon. Donald C. Jamieson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Avec tout le respect que je vous dois, monsieur l'Orateur, depuis le début de la session, j'ai toujours été prêt à répondre à toutes les questions du député. C'est la première fois que le député, ou quiconque de ses collègues, juge bon de poser cette question. Elle aurait pu faire l'objet d'une déclaration à l'appel des motions. Il y a eu deux jours réservés à cela. Mais j'ai l'impression que certains députés se seraient plaints de voir empiéter ainsi sur le temps réservé au débat sur l'Adresse. Soyons francs. Cela n'enlève cependant rien à l'importance de la question soulevée par le député.

Je répondrais tout d'abord à la question précise qu'il m'a posée. L'article mentionné par le député dit vrai. Il a été effectivement proposé de publier un code. Il reste maintenant à le rédiger. Évidemment, on n'en connaîtra pas le contenu exact avant que la rédaction ne soit terminée.

Sous l'angle plus général de la question j'indiquerai que certains faits nouveaux sont intervenus. Le député n'ignore sans doute pas, par exemple, qu'il y a deux ou trois semaines les États-Unis ont conclu avec le Japon une entente qui modifie dans une grande mesure toute la situation touchant la non-prolifération des armes nucléaires. Nous attendons maintenant le moment opportun pour faire une déclaration qui n'ait pas l'air d'une ingérence. Mais je n'ai absolument aucune raison de refuser que l'on parle franchement à la Chambre de ce projet. En fait, j'aimerais beaucoup que l'opposition nous dise clairement ce qu'elle ferait à notre place. Étant donné son attitude à propos de Sudbury, je doute fort que nous ayons droit à une déclaration claire et franche leur part.

*Questions orales*

**LES PÉNITENCIERS**

L'ÉTABLISSEMENT POSSIBLE D'UNE INSTITUTION  
PÉNITENTIAIRE À BURWASH—LES INTENTIONS DU  
GOUVERNEMENT

**M. Maurice Foster (Algoma):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au solliciteur général. Les coupes sombres que la société INCO a décidé d'effectuer dans ses effectifs de Sudbury auront des répercussions catastrophiques dans tout le district. Par ailleurs, le bureau du solliciteur général et le gouvernement ontarien sont en pourparlers pour la création d'un pénitencier fédéral à Burwash. Aussi, le solliciteur général peut-il dire s'il est prêt à faire en sorte que ce projet soit immédiatement mis à exécution, car il entraînerait la création de centaines d'emplois dans le bassin de Sudbury?

**L'hon. Francis Fox (solliciteur général):** Monsieur l'Orateur, le député m'en a évidemment déjà parlé. J'annonce à la Chambre que le premier volet des pourparlers avec les représentants du gouvernement ontarien est maintenant terminé et que nous avons convenu du prix à payer pour l'achat de cet établissement. Pour le moment, nous sommes en train de voir quel genre de rénovations il faudrait faire pour pouvoir utiliser ce bâtiment comme pénitencier et d'en estimer le coût. Personnellement, je suis très favorable à l'achat de ce bâtiment. Non seulement, cette opération favoriserait l'embauche dans cette région mais elle me permettrait également d'appliquer une des recommandations du sous-comité de la Chambre qui a fait une étude sur les pénitenciers l'année dernière; il avait en effet recommandé de créer quelques établissements spécialisés dans le pays. J'espère donc pouvoir faire très bientôt une déclaration à ce sujet.

\* \* \*

**LES RESSOURCES**

LES ÉTUDES ANTÉRIEURES SUR LES PROBLÈMES DE L'INCO ET  
L'ABSENCE DE MESURES PROPRES À ÉVITER LES  
LICENCIEMENTS—DEMANDE D'EXPLICATIONS

**M. Walter Baker (Grenville-Carleton):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources une question supplémentaire relativement à ce problème de l'INCO qui touche de près plusieurs députés, dont vous-même, monsieur l'Orateur. Je voudrais qu'il précise sa position. Vendredi, le premier ministre nous a donné l'impression qu'il venait tout juste d'entendre parler des problèmes de l'INCO. Sa réponse figure à la page 114 du *hansard*, où il a dit qu'il avait été mis au courant de cette très grave décision la veille. Il s'agissait donc de jeudi dernier. Aujourd'hui, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources nous dit que la question est à l'étude depuis deux ans. A supposer qu'il nous ait alors dit la vérité, le ministre nous dirait-il maintenant pourquoi il n'a pas communiqué avec l'INCO il y a un an, voire même deux ans, pour leur apprendre les conclusions de ces études et voir si cette catastrophe n'aurait pas pu être évitée? Nous voyons maintenant cette situation se propager à Terre-Neuve et à d'autres régions du pays. La Chambre a droit à une réponse à cette question.